



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROGRAMME NATIONAL MULTISECTORIEL DE LUTTE CONTRE
LE VIH/SIDA – PNMLS
SECRETARIAT EXECUTIF NATIONAL



ROLES ET RESPONSABILITES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE VIH ET LE SIDA

2023 - 2027

PLAN DE PRESENTATION

- I. Introduction**
- II. Secteurs prioritaires**
- III. Description des rôles et responsabilités des secteurs**
 - 1. Composition du secteur**
 - 2. Rôles et responsabilités**
 - 3. Interventions**
 - 4. Sites d'intervention**
 - 5. Cibles**
- IV. Résultats attendus du Plan stratégique National 2023-2027 par secteurs (voir Dept. S&E)**
- V. conclusion**

I. INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique National de lutte contre le sida pour la période de 2023 à 2027, et conformément à l'Ordonnance présidentielle n° 11/023 du 18 mars 2011 modifiant et complétant le Décret n° 04/029 du 17 mars 2004 portant création et organisation du PNMLS, il est nécessaire de rappeler et de mieux préciser les rôles et responsabilités des différents secteurs prioritaires tels que définis dans le cadrage sectoriel du PSN ci-haut cité.

Ce document se veut un outil de travail indispensable tant pour le niveau national, provincial que local pour les différents acteurs engagés dans la riposte au VIH et au sida en RDC. Au-delà des rôles et responsabilités des secteurs qu'il définit, il précise en outre les acteurs, le ministère lead, les autres ministères partenaires et les principales interventions pour chacun des secteurs prioritaires afin de mieux contribuer aux résultats attendus.

Sa finalité est d'orienter et d'ajuster la réponse multisectorielle au vu de l'avantage comparatif de chacun des secteurs engagés dans la lutte contre l'infection à VIH et favoriser ainsi une synergie d'actions à tous les niveaux.

Dans le cadre de l'opérationnalisation du plan stratégique national 2023-2027, les stratégies issues de différents produits attendus sont développées en activités par les secteurs (Ministère au niveau national et Division provinciale).

II. SECTEURS PRIORITAIRES

Le cadre sectoriel du PSN 2023-2027 définit le secteur comme étant l'ensemble des acteurs publics, des organisations non gouvernementales, des mouvements associatifs, des associations professionnelles et communautaires ainsi que d'autres institutions et opérateurs qui interviennent dans un même domaine spécifique de la vie.

Pour ce faire, dix secteurs prioritaires ont été retenus sur base des interventions stratégiques du PSN. Ces dix secteurs prioritaires retenus sont : (1) Santé, (2) Défense – sécurité, (3) Social – action humanitaire, (4) Transport et voies de communication, (5) Agriculture – Développement rural, (6) Education, (7) Finances-Budget, (8) Mines – Energies, (9) Justice – droits humains, (10) Culture – Média – Poste.

Chacun des dix secteurs comprend trois composantes : Publique, privée et communautaire y compris les partenaires techniques et financiers œuvrant dans ces différents domaines.

III. DESCRIPTION DES ROLES ET RESPONSABILITES DES SECTEURS

Les rôles et responsabilités des secteurs dans la mise en œuvre du plan stratégique national de la riposte au VIH précise, en outre, les acteurs, les ministères lead, les autres ministères des partenaires privés et communautaires et les principales interventions pour chacun des secteurs prioritaires.

Au niveau provincial, la structuration des ministères est différente de celle du niveau Central. Ces derniers sont des institutions décentralisées alors que les divisions provinciales de l'Administration publique, qui doivent coordonner des activités de lutte dans leurs entités, sont déconcentrées.

D'où l'importance d'organiser le fonctionnement des Cellules de lutte contre le Sida des ministères au niveau national et des Divisions Provinciales de l'Administration publique.

1. Secteur Santé

Le secteur santé est composé de : ministères de la santé publique, hygiène et prévention (ministère lead), des affaires sociales, de l'enseignement supérieur et universitaire, de l'intérieur, sécurité, décentralisation et affaires coutumières, de la défense et anciens combattants.

Toutes les structures privées et communautaires reconnues par l'Etat et travaillant dans ce domaine font également partie de ce secteur.

Ce secteur a pour rôles et responsabilités :

- Elaborer et valider (avec le concours de tous les acteurs du secteur) les normes et directives en matière de lutte contre le VIH et sida dans les domaines qui touchent la couverture en service de santé, la prévention en milieu de soins, l'offre de service de qualité en matière de prévention et prise en charge de l'infection à VIH ;
- Offrir les services de santé de prévention (la communication adressée aux prestataires de soins et utilisateurs de services de santé, les Conseils et Dépistage, prévention et prise en charge des IST, VBG, SSR, APS, PTME, la sécurité transfusionnelle et précautions universelles, soins et traitement liés à l'infection à VIH, etc.)
- Intégrer en collaboration avec le secteur éducation particulièrement le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et technique, le ministère de l'enseignement supérieur et universitaire et le ministère de la formation professionnelle, arts et métiers les enseignements portant sur la lutte contre le VIH dans le cursus de formation sans oublier les instituts d'enseignement médical et les instituts techniques médicaux.;
- Garantir l'approvisionnement en médicaments ainsi que d'autres intrants médicaux et non médicaux indispensables pour l'offre de services de qualité à l'ensemble des acteurs du secteur,
- Garantir l'assurance qualité des médicaments et autres intrants requis pour la riposte au VIH et au sida en collaboration avec d'autres services spécialisés ;
- Assurer le suivi et l'évaluation des interventions de la riposte au VIH et au sida par le canal du Ministère lead (Ministère de la Santé Publique)
- Assurer la conduite de la recherche opérationnelle en collaboration avec le Ministère de la recherche scientifique et innovation technologique.
- Garantir la continuité des interventions de lutte contre le VIH dans un contexte Covid ou autres catastrophes naturelles.
- Rendre compte aux Secrétariats Exécutifs (National, provinciaux et locaux) du PNMLS.

Interventions

Le secteur couvre l'ensemble des interventions de la lutte contre le VIH et le sida qui touchent à l'exercice de la profession par les prestataires de soins de santé. Il comprend la prévention de l'infection à VIH en milieu de soins incluant les prestataires (Médecins, infirmiers, techniciens de laboratoire, anesthésistes, réanimateurs, radiologues,...), personnes œuvrant en milieu de soins (filles et garçons de salles, gardiens, préposés à l'entretien,...) ainsi que les clients et patients fréquentant les services de soins.

Le secteur santé, par conséquent, dépasse les limites du Ministère de la Santé Publique et couvre toutes les activités d'offre de services de soins à la population définie selon les orientations du plan de développement sanitaire.

Sites d'intervention

Les différents sites d'intervention sont ;

- Structures d'offre des services de soins de santé publiques, privées et confessionnelles: CU, HP, HGR, CS, Polycliniques, Centres Médicaux, Centres Hospitaliers
- Les organisations à assise communautaires pour la santé : OAC et CODESA
- Les services conviviaux des jeunes, club des jeunes, des populations clés et des femmes offrant les services de soins de santé,

Cibles

- Prestataires de soins des structures sanitaires publiques, confessionnelles, privées lucratives et non lucratives : Médecins Infirmiers, TL, Radiologues, Filles de Salle, Garçons de Salle, Pharmaciens, Techniciens d'assainissement
- Animateurs des Organisations à base communautaires agissant en milieu de soins : Pairs éducateurs, Relais communautaires (RECO,
- Les demandeurs de soins en milieu d'offre de services de soins de santé, les clients pour les services de conseils et dépistage, de planning familial, de la CPN, PTME
- Femmes enceintes séronégatives et leurs conjoints
- Femmes enceintes séropositives et leurs conjoints
- Enfants exposés,
- Adolescents et jeunes vivants avec le VIH
- Personnes non infectées par le VIH qui utilisent le service,
- Personnes infectées par le VIH,
- Personnes malades qui nécessitent une transfusion sanguine,
- Cadres des coordinations provinciales, de la direction nationale et du Ministère de tutelle,
- Tradipraticiens,
- Les jeunes scolarisés et non scolarisés,
- Les populations clés

2. Secteur Défense et Sécurité

Le secteur Défense et Sécurité comprend : le Ministère de l'Intérieur, sécurité, décentralisation et affaires coutumières (Ministère lead), le Ministère de la Défense et des Anciens combattants,

Ce secteur couvre les différents services ayant en charge la défense et la sécurité. Il s'agit de services des armées, de services de la police, des services d'immigration et l'administration territoriale ainsi que l'ensemble de services des ministères ayant en charge la défense et la sécurité.

A ce titre, ils bénéficient de mêmes avantages pour l'offre de services de lutte contre le sida.

Toutefois, l'offre de services devra tenir compte de certaines spécificités liées aux services notamment de l'armée et anciens combattants ainsi que de la police national (contexte de mobilité de troupes, le contexte de front en situation de guerre, la dispersion de campement)

Outre ces interventions sur l'offre de services de soins de santé, le secteur mettra en œuvre d'autres actions qui toucheront ses cibles et pour lesquelles il rendra compte directement au Secrétariat Exécutif.

Ce secteur a pour rôles et responsabilités:

- Organiser les activités de prévention contre le VIH et sida (communication pour le changement de comportement, la lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre, promotion et utilisation de préservatifs) au bénéfice des cibles internes,
- Offrir les services de soins de lutte contre le VIH et sida aux différentes cibles internes du secteur (hommes et femmes en uniformes, policiers, agents d'immigration, cadres et agents de l'administration territoriale ainsi que leurs membres de familles) ainsi que les populations civiles utilisant les structures sanitaires de l'Armée et de la Police selon les normes édictées par le secteur santé;
- Offrir les services d'atténuation de l'impact aux cibles internes du secteur ;
- Rendre compte au secteur santé sur l'offre et utilisation de service de santé, au secteur social sur la protection et prise en charge des OEV ;
- Assurer le financement de la lutte dans le secteur ;
- Rendre compte aux Secrétariats Exécutifs (National, provinciaux et locaux) du PNMLS sur le fonctionnement du Secteur.

Interventions

Les différentes interventions sont :

- La prévention (prévention des IST, CCC/IEC, PTME, promotion de l'utilisation correcte des préservatifs, promotion DBS & Fidélisation des donateurs bénévoles)
- Lutte contre les violences basées sur le genre (*sensibilisation sur la lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre*)
- Les soins à domicile de PvVIH et le soutien aux OEV et PvVIH

L'offre des services de soins relève du secteur santé. Il va de soi que l'organisation de la lutte menée dans ces entités ministérielles est de la responsabilité du secteur santé. L'ensemble des interventions de l'offre de services de santé sera mesuré comme faisant partie dans l'ensemble « secteur santé ».

Cibles

Dans l'armée :

- Les militaires
- Familles des militaires,
- Anciens combattants
- Personnels civils travaillant dans le ministère
- Orphelins et veuves

Dans la police :

- Policiers,
- Familles des policiers,
- Policiers Retraités,
- Personnels civils de la police,
- Orphelins et veuves

DGM:

- Agents de DGM,
- Retraités
- Orphelins et veuves

Territoriale:

- Agents et cadres de la territoriale : AT, CPE, Chefs de secteurs, Chefs de Groupements

ANR:

Les agents et cadres des services de renseignement

Sites d'intervention

Dans l'armée

- Les bureaux des régions militaires
- Structures de soins pour l'armée,
- Régiments,
- Garnisons,
- Camps militaires,
- Ecoles militaires,
- Académies militaires et Centres d'inscription.

Policiers

- Les bureaux d'inspections provinciales et des districts
- Les antennes,
- Les sites résidentiels,
- Structures de soins pour les policiers,
- Les unités,
- Les camps,
- Les centres d'inscription, Les écoles

DGM

- Milieu de professionnel

Territoriale

- Milieu de professionnel

ANR:

- Milieu de professionnel

3. Secteur Social et Action Humanitaire

Le secteur Social et Action humanitaire comprend : le Ministère des Affaires sociales, actions Humanitaires et Solidarité Nationale (Ministère lead), le Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance sociale et le Ministère de la Fonction Publique, de la Modernisation de l'administration et de l'Innovation du service public.

Il faut ajouter à cela le Ministre délégué chargé des personnes vivant avec handicap et personnes vulnérables.

Rôles et responsabilités :

Il a pour rôles et responsabilités de :

- Assurer l'accès à une source de revenu aux personnes vivant avec le VIH, les survivants de violences sexuelles, les personnes affectées dont les OEV, les personnes vivant avec handicap (PVH) et les autres personnes vulnérables ;
- Assurer une prise en charge holistique des OEV en collaboration avec les autres secteurs offrant les éléments du paquet de prise en charge ;
- Offrir les services de prévention, soins, traitement et soutien de lutte contre le VIH et sida aux différentes cibles internes du secteur (OEV, VVS, PVVIH, PVH, les déplacés internes) selon les normes édictées par le secteur santé;
- Veiller à l'application des normes de la prise en charge des enfants vivant le VIH ;
- Veiller à l'intégration dans le cursus de formation des Travailleurs sociaux et les centres de rattrapage, d'alphabétisation et d'apprentissage des enseignements sur le VIH ;
- Veiller à l'application des dispositions de la convention collective relative à la lutte contre la discrimination et la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH en milieu du travail ;
- Assurer les activités de prévention dans le secteur informel notamment auprès des exploitants artisanaux de minerais, les artisans et autres acteurs,...
- Définir des politiques, normes et directives de manière à réduire la propagation du VIH en milieu de travail;
- Offrir les services de prévention, soins, traitement et soutien de lutte contre le VIH et sida aux différentes cibles internes du secteur (agents, cadres et membres de leurs familles) selon les normes édictées par le secteur santé;
- Garantir l'offre de services holistiques liés au VIH aux personnes en situation d'urgence (catastrophe naturelle, déplacés internes, réfugiés).

- Rendre compte aux Secrétariats Exécutifs (National, Provinciaux et locaux) du PNMLS et aux leaders des secteurs respectifs de la marche des activités selon les règles qui régissent le suivi et évaluation.

Interventions

Le secteur couvre les interventions liées à la socialisation des PvVIH, PA, PVH et autres personnes vulnérables.

Ce secteur a la charge de garantir une harmonie de vie sociale, professionnelle et économique au bénéfice de personnes affectées, personnes vivant avec le VIH et victimes de violences sexuelles et basées sur le genre ainsi qu'assurer la lutte contre le VIH et le sida en faveur de groupes vulnérables du secteur social (les personnes vivant avec handicap, les enfants de la rue (enfants en rupture familiale), les personnes en situation d'urgence,...)

Ce secteur a également la charge de promouvoir la productivité et la rentabilité des entreprises et établissements de toute nature à travers les actions qui visent à assurer une lutte contre le VIH et le sida de manière effective et efficace en milieu de travail. Il prend en compte les secteurs formels et Informels.

Cibles

- Personnes vivant avec le VIH
- Personnes affectées par le VIH
- Personnes vivant avec handicap
- Personnes à risque: Jeunes, enfants de la rue (enfants en rupture familiale), PS/HSH/FHS
- OEV
- Travailleurs et leurs dépendants
- Survivants des violences sexuelles
- Apprenants et apprentis
- Personnel des Ministères des affaires sociales et action humanitaires et des structures dépendantes (Cabinet et agents)
- Agents et cadres du Ministère de la Fonction Publique de la Modernisation de l'administration et de l'Innovation du service public
- Membres des organisations syndicales de l'administration publique
- Agents et cadres du Ministère de l'ETPS et des services connexes (OCEP, ENA, CTRAP, Cellule recensement)
- Personnes en situations d'urgence: déplacés de guerre et autres

Sites d'Intervention

- Centres d'apprentissage, orphelinats et familles d'accueil
- Ménages
- Milieu de travail
- Structures sanitaires, services judiciaires, structures d'APS
- Centres pour handicapés

- Centres conviviaux des jeunes et des femmes, Orphelinats, sites de regroupement des enfants de rue (enfants en rupture familiale)
- Centre d'alphabétisation
- Centre de promotion sociale
- Milieu professionnel, ONG et associations, confessions religieuses
- Camps de regroupement des déplacés et des réfugiés, sites d'hébergement

4. Secteur de Transport et Voies de Communication

Le secteur comprend ; le Ministère de Transport et voies de communication (Ministère lead), le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, le Ministère d'Urbanisme et Habitat, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et le Ministère des Affaires foncières.

Rôles et Responsabilités

Les responsabilités et rôles ci-après sont reconnus au secteur dans la lutte contre le VIH :

- Contribuer à la disponibilité des médicaments, intrants médicaux et non médicaux ainsi que les équipements nécessaires à la lutte par leur acheminement vers les sites de leur utilisation ;
- Prévenir la transmission du VIH et sida auprès de cibles qui lui sont dévolues à travers : (i) la communication pour le changement sociale de comportement et la distribution de préservatifs, (ii) la prévention de la transmission des IST, (iii) l'orientation des cibles vers l'utilisation de service de conseil de dépistage volontaire, (iv) la promotion du don bénévole du sang, (v) ;
- Atténuer l'impact socio-économique lié à l'infection du VIH par la lutte contre la stigmatisation et la discrimination des personnes vivant avec le VIH et leurs dépendants travaillant au sein du secteur ainsi que les utilisateurs de différents moyens de transport que le secteur offre ;
- Assurer la coordination intra sectorielle ;
- Offrir les soins aux agents et leurs dépendants par certaines entreprises disposant des structures sanitaires dont la responsabilité relève du secteur santé. A ce titre, le secteur contribuera aussi à l'approvisionnement en médicaments, intrants médicaux et non médicaux ainsi que l'acquisition des équipements spécifiques à la lutte en conformité avec les orientations définies par le secteur santé ;
- Les organes du secteur qui offrent les services dont la responsabilité incombe à d'autres secteurs sont tenus à rendre compte au secteur dont il est question du déroulement des interventions et collaborer ainsi aux actions de supervision, suivi et évaluation organisées à cette fin.
- Rendre compte aux Secrétariats Exécutifs (National, provinciaux et locaux) du PNMLS sur le fonctionnement du Secteur.

Interventions

Il coordonne les interventions de la lutte contre le VIH et le sida au sein de son secteur pour les activités relevant directement de ses responsabilités, comme définies au-

dessus, et collabore avec les autres secteurs dans l'implémentation des activités qui leur sont spécifiques et qui touchent aux cibles définies pour ce secteur.

Cibles

- Les agents et cadres des Ministères concernés et leurs dépendants
- Les travailleurs de service de montage et de maintenance des engins de transport
- Les transporteurs et membres des équipages aéroportuaires, maritimes et des voies ferrées
- Les Truckers et Chauffeurs des taxis, taxis bus, taxi moto et Vélo taxis
- Les passagers sur les transports individuels et en commun
- Les manutentionnaires et dockers aux Gares, ports, Aéroports et Arrêts de bus
- Les touristes et voyageurs en mission
- Les Travailleurs sur les sites des grands travaux

Sites d'intervention

- Milieu Professionnel
- Garages des entreprises spécialisées dans le montage et l'entretien des engins
- Aéroports, Gares et ports
- Arrêts de Bus et Taxis
- Hôtel, Motel, Restaurant
- Chantiers

5. Secteur Agriculture et Développement Rural

Le Secteur comprend : le Ministère de l'Agriculture (Ministère lead), le Ministère de la Pêche et Elevage, le Ministère de l'Environnement et Développement Durable et le Ministère du Développement Rural.

Rôles et Responsabilités :

- Organiser les services de prévention en faveur des employés (secteur formel), et des travailleurs du secteur informel (via des initiatives communautaires)
- Participer à l'autonomisation des PvVIH et PA y compris d'autres groupes vulnérables à travers la promotion de bonnes pratiques nutritionnelles et la sécurité alimentaire en collaboration avec les secteurs santé (PRONANUT) et social
- Appuyer la prise en charge nutritionnelle de personnes vivant avec le VIH et les personnes affectées.
- Assurer l'appui au financement des activités génératrices de revenus en faveur des PVVIH, PA et autres personnes vulnérables
- Rendre compte du fonctionnement du secteur aux Secrétariats Exécutifs (National, Provinciaux et Locaux) du PNMLS

Interventions

- **Prévention de l'infection à VIH et des IST** (*CCSC/IEC, Promotion de l'utilisation correcte des préservatifs, Promotion du CDV, Promotion au don bénévole de sang*)
- **Atténuation de l'impact** (Renforcement de la sécurité alimentaire des PVVIH, Autonomisation des PA et OEV pour les AGR, Disponibilité des intrants des cultures et de pêche pour PVVIH et OEV)

Cibles

- Les agents et cadres du secteur : Membres du Cabinet du Ministre, SG (Directions, services nationaux, centres agricoles), Membres des programmes et projets
- Agriculteurs, maraichers
- Les pêcheurs et mareyeurs
- Pisciculteurs et éleveurs,
- Transformateurs des produits agricoles et de chasse,
- Les travailleurs sur les routes de desserte agricole,
- Les petits commerçants acheteurs des produits agricoles
- Paysans (peuple riverain de la forêt)
- Les Gardiens de Parc

- Les Exploitants Artisanaux du Bois
- Touristes

Sites d'intervention

- Milieu professionnel
- Villages et sites de travail,
- Chantiers,
- Sites agricoles,
- Arrêts, gares, ports et Beach
- Jardins zoologiques et botaniques,
- Parcs nationaux

6. Secteur Education

Le secteur Education comprend : le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (Ministère lead), le Ministère de la Formation Professionnelle, Arts et Métiers, , le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, le Ministère de la recherche scientifique et innovation technologique, le Ministère de la Santé Publique, le Ministère des affaires sociales, le Ministère des Finances, le Ministère de la Fonction Publique, le Ministère de la Défense nationale, le ministère de la Jeunesse, de l'initiation à la nouvelle citoyenneté et de la cohésion nationale et le Ministère de Sports et Loisirs.

Rôles et Responsabilités :

- Eduquer et former La jeunesse congolaise en matière de la riposte au VIH et au sida pour un avenir meilleur de la République.
- Informer et former les encadreurs ainsi que les dépendants sur la riposte au VIH et au sida.
- Couvrir les aspects liés à l'encadrement des jeunes, les associations, ONG et mouvements associatifs de la jeunesse.
- Veiller à l'intégration de notions de base sur la riposte au VIH et au sida dans le cursus de formation du niveau primaire, secondaire et professionnel adressées aux élèves ainsi que la formation et l'encadrement des enseignants et autres responsables des établissements scolaires sur la riposte au VIH et au sida
- Veiller à la dispensation de manière intégrée de la riposte au VIH et au sida dans le cursus de futures cadres, allant de notions de base adressées aux branches générales à celles plus élaborées et spécifiques
- Veiller à la dispensation des cours de manière intégrée de la riposte au VIH et au sida dans le cursus d'apprentissage, d'alphabétisation et de rattrapage ainsi que l'encadrement des formateurs, éducateurs sociaux et autres intervenant dans l'éducation non formelle.
- Veiller à l'intégration du VIH dans les différentes filières et contribuer à la formation selon les cas des spécialistes en matière de la riposte au VIH et au sida prenant en compte non seulement les domaines qui touchent à la Médecine (infirmiers, laborantins, médecins, etc.) mais également d'autres domaines comme les sciences de la psychologie, le domaine social, l'économie, le Droit, la recherche etc.
- Organiser les séances éducatives sur le VIH et sida en faveur des athlètes
- Assurer la coordination intra sectorielle par le ministère lead.
- Organiser les interventions liées à l'offre de services de soins de santé dans le cadre de la riposte au VIH et au sida en fonction des orientations définies dans le cadre de l'organisation du système de santé par le Ministère de l'ESU dans le cadre de son mandat
- Rendre compte du fonctionnement du secteur aux Secrétariats Exécutifs (National, Provinciaux et Locaux) du PNMLS sur son fonctionnement.
-

Interventions

Ce Secteur couvre l'ensemble des interventions qui touchent :

- a) l'enseignement formel et non formel des intervenants dans la riposte,
- b) l'encadrement de la jeunesse,
- c) la recherche sur le VIH et le sida
- d) la communication sur le changement social des comportements
- e) orientation des cibles vers les l'utilisation des services de conseils et dépistages volontaires et le service de soins ainsi que l'implémentation des activités de la riposte au VIH et au sida dans les milieux qui prennent en charge la jeunesse

Pour les Ministères de l'EPST, de la FPAM et l'ESU la prévention de la transmission de VIH : (i) la communication pour le changement social de comportement à travers l'enseignement de base (élaboration de manuels destinés à l'éducation prenant en compte la question du VIH, formation des enseignants et responsables des établissements)

- Dans le cadre du Ministère de la Jeunesse et nouvelle citoyenneté et celui de Sports et Loisirs, les actions seront focalisées sur (i) la communication pour le changement social de comportement et la distribution de préservatifs, (ii) la prévention de la transmission des IST, (iii) l'orientation des cibles vers l'utilisation de service de conseil de dépistage volontaire, (iv) la promotion du don bénévole du sang ; L'atténuation de l'impact socio-économique lié à l'infection du VIH dont essentiellement la lutte contre la stigmatisation et la discrimination des personnes vivant avec le VIH ;
- Pour le ministère des affaires sociales, la formation des formateurs, éducateurs et assistants sociaux dans la communication sur la riposte au VIH et au sida

Cibles

- Membres du Cabinet des Ministres
- Cadres et agents des secrétariats généraux des Ministères
- Chercheurs, techniciens de recherche et administratifs de structures de recherche et de leurs dépendants
- Les chercheurs indépendants
- Elèves du Primaire, secondaire et Technique
- Les apprenants, ados et jeunes en situation difficiles ainsi que les OEV (orphelins et enfants vulnérables)
- Les jeunes des associations, mouvements et ONGs de la jeunesse
- Enseignants et personnel administratif des primaires, secondaires et Techniques, universitaires et autres ministères concernés
- Etudiants des universités et instituts supérieurs
- Personnel soignant des cliniques universitaires, centres hospitaliers et de santé
- Jeunes sexuellement actifs
- Membres de fédération, athlètes et supporteurs
- Leaders et membres-des d'associations et MVT de jeunesse

Sites d'intervention

- Milieu Professionnel

- Cabinet de recherche
- Sites scolaires,
- Sites universitaires et des instituts supérieurs: Homes, Auditorios et cités des professeurs
- Les dépendants des agents et cadres des ministères
- Camps de logements des chercheurs et leurs familles
- La communauté(les ONG, les Eglises, les écoles, les centres des jeunes et des femmes
- Sites sportifs
- Sites d'alphabétisation, d'apprentissage et de rattrapage
- Centres des formations professionnelles, maison d'apprentissage professionnelle, brigade artisanale et agricole
- QG des supporters

7. Secteur Finances et Budget

Le secteur Finances et Budget comprend : le Ministère de Plan (Ministère lead), le Ministère de Finances, le Ministère de Budget, le Ministère de Commerce, le Ministère de l'Economie, le Ministère de l'Industrie, le Ministère de PME, le Ministère de Tourisme, le Ministère de Portefeuille, le Ministère du Numérique, le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Intégration régionale et les Régies Financières ainsi que le Parlement.

Rôles et responsabilités :

Il est chargé de :

- Assurer un environnement propice à la mobilisation des ressources financières utiles à la riposte au VIH et au sida (création de fonds sida, fonds de contrepartie).
- Créer et inscrire une ligne budgétaire en faveur des ministères sectoriels pour la riposte au VIH et au sida.
- Veiller à la mise en application des résolutions, des engagements et des recommandations pris lors des réunions internationales et régionales
- Faciliter la participation de la République Démocratique du Congo dans les fora à l'Etranger.
- Veiller à la prise en compte de la question du VIH et du sida dans les programmes et plans de développement socio-économique du Pays.
- Contribuer au suivi et évaluation de la lutte par le suivi des indicateurs clés en rapport avec l'ODD 3, le suivi permanent et la production des statistiques relatives au VIH et sida.
- Assurer le suivi des accords commerciaux (cf. ADPIC et licences obligatoires) des produits pharmaceutiques nécessaires à la lutte (notamment les ARV).
- Organiser, à l'instar d'autres secteurs, les interventions de prévention et atténuation de l'impact sur les cibles spécifiques.
- Rendre compte aux Secrétariats Exécutifs (National, Provinciaux, Locaux) du PNMLS.

Autres responsabilités spécifiques aux composantes du secteur à l'implémentation des interventions

Le Ministère du Budget :

- Sensibiliser les différents secteurs sur les modalités d'inscription de la riposte au VIH et au sida au budget présenté lors de la conférence budgétaire
- Prendre en compte les programmations des secteurs sur le sida au niveau du budget global

L'Assemblée Nationale et le sénat :

- Veiller à la prise en compte, de manière conséquente, de la riposte au VIH et au sida dans le budget ;
- Veiller à la prise en compte de lois et traités internationaux, en matière de la riposte au VIH et au sida, ratifiés par le pays. ;
- Veiller au contrôle d'exécution des crédits budgétaires alloués en matière de la riposte au VIH et au SIDA ;

- Prendre en compte la recommandation N°200 de l’OIT concernant le VIH/sida dans le monde du travail (Tripartite Gouv-Privé-Syndicat doivent implémenter la riposte au VIH et au sida dans le milieu de travail)

Le Ministère du plan :

- Suivre les accords commerciaux (cf. ADPIC et licences obligatoires) des produits pharmaceutiques nécessaires à la lutte (notamment les ARV, autres intrants)
- Répertorier, dans le cadre de la rédevabilité, toutes les ressources extérieures allouées à la lutte (Plateforme de Gestion de l’Aide et Investissement, PGAI)

Le Ministère de finances :

- Veiller à l’exonération et l’allègement des procédures administratives à l’importation des médicaments et intrants liés au VIH et au sida
- Veiller à la Réglementation de l’entrée des ARV et autres commodités dans le pays.
- Faciliter la création du basket fund (Fonds commun des interventions des partenaires) pour la riposte au VIH et au sida
- Veiller au décaissement des fonds alloués à la riposte au VIH et au sida

Interventions

- **Plaidoyer**
- **Prévention de l’infection à VIH et des IST** (*CCC/IEC, Promotion de l’utilisation correcte des préservatifs, Promotion au don bénévole de sang, Promotion du CDV,*)
- **Atténuation de l’impact** (*Lutte contre la stigmatisation et discrimination des PVVIH en milieu de travail*)
- **SGBV**

Cibles

- Les agents et cadres des Ministères des finances, du Budget et autres (Plan, Commerce, Economie, Portefeuille, Industrie, Petites et Moyennes Entreprises, Numérique, Intégration régionale, Affaires étrangères, Régies financières, ANEP, Banque Centrale)
- Les députés nationaux et provinciaux, les agents administratifs des assemblées nationale et provinciales
- Les sénateurs et les agents administratifs du Sénat

Sites d’intervention

- **Milieu Professionnel** (Siège des Ministères et du Parlement, Assemblées provinciales, Institutions, Régies Financières, Banque Centrale)

8. Secteur des Mines & Energie

Le secteur des Mines & Energie comprend : le Ministère des Mines (Ministère lead), le Ministère de Ressources Hydrauliques et Electricité et le Ministère des Hydrocarbures. Font également partie de ce secteur : les organisations privées et celles de la société civile œuvrant dans ce domaine.

Rôles et responsabilités

- s'assurer de la prise en compte de l'intégration de la riposte au VIH et au sida par les organismes d'exploitation minière, des structures de traitement d'eau et de l'électricité ainsi que de la mise œuvre effective de ces interventions
- Organiser les interventions de lutte, essentiellement la prévention dans les milieux d'exploitation artisanale des ressources minières
- Participer au financement durable des interventions de la lutte.
- Rendre compte aux Secrétariats Exécutifs (National, Provinciaux, Locaux) du PNMLS.

Interventions

Il couvre les interventions portant sur les exploitants réguliers et artisanaux des ressources minières, pétrolières, hydrographiques et électriques :

- **Plaidoyer**
- **Prévention de l'infection à VIH et des IST:** *CCC/IEC, Promotion de l'utilisation correcte des préservatifs, Promotion au don bénévole de sang, Promotion du CDV, Promotion DBS*
- **Atténuation de l'impact :** *Lutte contre la stigmatisation et discrimination des PVVIH en milieu de travail*
- **SGBV**

Cibles

- **Les agents et cadres des Ministères :** *Mines, Ressources Hydrauliques et Electricité, Hydrocarbures, Membres des Cabinets des Ministres du niveau national et provincial, Agents et cadres des ministères et services spécialisés (ADG et Comité de Gestion) du niveau national et provincial, Agents des entreprises minières et d'exploitation pétrolière , Les stagiaires*
- **Les travailleurs:** *Entreprises privées du secteur (Privé)*
- **Communautaire :** *Association des creuseurs artisanaux et des négociants pétroliers, Exploitants artisanaux, Négociants pétroliers (Kadhafis)*

Sites d'intervention

- Cabinets des Ministres
- Secrétariats Généraux
- Divisions provinciales
- Sièges des entreprises respectives et sites d'exploitation (milieu de travail)
- Sièges des associations
- Mines
- Carrières

9. Secteur de la Justice et des Droits Humains

Le secteur Justice et Droits Humains comprend : le Ministère de la Justice et garde des sceaux (Ministère lead), le Ministère de Genre, Famille et Enfant et le Ministère des Droits Humains.

Font également partie de ce secteur : les organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de la justice et celle des droits de l'homme sans oublier les partenaires techniques et financiers de ce domaine.

Rôles et Responsabilités :

Le secteur a pour rôles et responsabilités de :

- Garantir un environnement favorable à la protection des droits de personnes vulnérables (PVVIH, PA, victimes de violences sexuelles, les enfants, les populations clés...) et à lutter contre le VIH et le sida en milieu carcéral et de détention.
- Veiller à la prise en compte des politiques et lois positives au VIH pour la protection des groupes vulnérables énoncées au niveau international et régional souscrites ou ratifiées par la RDC.,
- Veiller au renforcement des capacités des acteurs au service de la loi et la vulgarisation des lois au sein de la population;
- Organiser les activités de prévention contre le VIH et sida (communication pour le changement social et comportemental, promotion et utilisation de préservatifs, la lutte contre la stigmatisation et la discrimination, la lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre,) au bénéfice des personnes en milieu carcéral et de détention y compris les cadres et agents des ministères et autres associations;
- Veiller à la vulgarisation et l'application des textes réglementaires et légaux protégeant les personnes vulnérables (loi portant protection des PvVIH et PA, loi sur les violences sexuelles, lois portant protection de l'enfant, code pénal...);
- Collaborer avec tous les secteurs, notamment le secteur santé pour l'offre de services de soins aux personnes en détention ;
- Assurer le suivi sur l'intégration des aspects Genre dans l'ensemble des activités sectorielles ;
- Rendre compte au secteur lead de la marche des activités des composantes selon les règles qui régissent le suivi et évaluation ;
- Rendre compte aux secrétariats exécutifs de son ressort (National, Provinciaux et Locaux) du programme de la marche des activités spécifiques menées par le secteur.

Il faut noter que les aspects du genre sont transversaux et doivent être pris en compte dans l'ensemble de secteurs.

Interventions

Les différentes interventions sont :

Plaidoyer

-Pour la promotion d'un environnement favorable

Prévention de l'infection à VIH et des IST:

- *CCSC/IEC*
- *Promotion de l'utilisation correcte des préservatifs*
- *Promotion au don bénévole de sang*
- *Promotion du CDV*
- *Sécutrans : Promotion DBS*
- *PreP*

Atténuation de l'impact :

- *Lutte contre la stigmatisation et discrimination des PVVIH, PA, groupes vulnérables - -*
- *Lutte contre toutes les formes des inégalités*
- *Lutte contre les violences basées sur le genre*

Cibles

Les agents et cadres des Ministères :

- Membres des Cabinets des Ministres du niveau national et provincial
- Agents et cadres des ministères
- Personnes en milieu carcéral fermé

Le Pouvoir judiciaire

- Magistrats,
- Auxiliaires de Justice (Avocats, Défenseurs judiciaires, OPJ, IPJ, APJ...)

PRIVE :

- Les syndicats des travailleurs
- Les organisations des entreprises.

Communautaire :

- Toutes les OSC œuvrant dans le secteur de la Justice, Genre et DH ;
- Les Membres des Associations et réseaux des DH et d'éducation civique ;
- Prestataires des Cliniques juridiques ;
- Les PVVIH et PA ;
- Les Survivants des Violences Sexuelles (VVS) ;
- Les Femmes ayant des rapports Sexuels avec les Femmes (FSF) ;
- Les Hommes ayant des rapports Sexuels avec les Hommes (HSH) ;
- Les Professionnels de Sexe (PS)
- Les enfants en conflit avec la loi;

Sites d'intervention

Secrétariats Généraux
Divisions provinciales

Cabinets des Ministres
Centres de rééducation

Cabinets des Avocats

Barreaux
Sièges des associations

Confessions religieuses

CNDH

10. Secteur Culture et Médias

Le secteur Culture et Médias comprend : le Ministère de Communication et Médias (Ministère lead), Ministère de la Culture, Arts et Patrimoines, et le Ministère des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Font également partie de ce secteur : les organisations privées et celles de la société civile œuvrant dans ce domaine.

Rôles et responsabilités

- Organiser les artistes pour servir de modèle en matière de lutte contre le VIH
- Organiser la CCSC par les médias de masse
- Promouvoir les bonnes pratiques en matière de lutte contre le VIH s'assurer de l'intégration de la lutte contre le VIH et le sida au sein des programmes de la presse, tant audio, audiovisuelle qu'écrite ainsi que de l'effectivité de la diffusion selon les prévisions
- collaborer avec les autres secteurs dans la planification et l'exécution de programmes axés sur la promotion de la lutte.
- Rendre compte aux Secrétariats Exécutifs (National, Provinciaux et locaux) du PNMLS

Interventions

Il couvre les interventions axées sur la communication de masse et interventions culturelles (théâtre, cinéma, musique,...).

Les différentes interventions sont :

Plaidoyer

-Pour la promotion d'un environnement favorable

Prévention de l'infection à VIH et des IST:

- *CCSC/IEC*
- *Promotion de l'utilisation correcte des préservatifs*
- *Promotion au don bénévole de sang*
- *Promotion du CDV*
- *Sécutrans : Promotion DBS*

Atténuation de l'impact :

- *Lutte contre la stigmatisation et discrimination des PVVIH, PA, groupes vulnérables - -*
- *Lutte contre toutes les formes des inégalités*
- *Lutte contre les violences basées sur le genre*

Cibles

Les agents et cadres des Ministères:

- Culture, Arts et Patrimoines
- Communication et Médias ;
- Postes Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
- Membres des Cabinets des Ministres du niveau national et provincial
- Agents et cadres des ministères et services spécialisés du niveau national et provincial
- Les journalistes
- Les techniciens (caméramans, cadreurs...)
- Les stagiaires professionnels
- Les comédiens

PRIVE :

- Ensembles musicaux
- Troupes de théâtre
- Les musiciens
- Comédiens
- Les plasticiens
- Les écrivains,
- Les journalistes
- Les publicistes
- Les éditeurs
- Les animateurs culturels
- Les opérateurs culturels
- Cinéastes

COMMUNAUTAIRE

Membres :

- Association des écrivains
- Association des cinéastes
- Association des animateurs culturels
- Association des théâtres indépendants
- Association des plasticiens
- Association des artisans
- Association des femmes artistes
- Union des musiciens du Congo

- Union de la Presse Congolaise
- Associations des antiquaires

Sites d'intervention

- Secrétariats Généraux
- Divisions provinciales
- Cabinets des Ministres
- RTNC
- Siège des comédiens
- Siège des musiciens
- Siège des activités
- Centre de création
- Chaînes de Radio Télé privées
- Siège des associations

IV. Résultats attendus du Plan stratégique National 2023-2027 par secteurs

La répartition des quotités des résultats attendus par secteurs sera faite par le Département de Suivi et Evaluation après élaboration du Plan Stratégique National 2023-2027.

Nous espérons que ces quotités des résultats en termes des proportions ou des pourcentages sera rapidement élaborer pour permettent aux différents secteurs de mieux planifiées leurs activités à chaque période.

V. Conclusion

Ce document des Rôles et Responsabilités servira de guide aux différents acteurs tant du niveau national, provincial que local pour l'organisation de chaque secteur.

Il est dynamique du fait des changements qui peuvent subvenir au niveau des institutions gouvernementales et aux nouvelles évolutions de la riposte au VIH et au sida.

Nous sommes convaincus que son utilisation pourrait contribuer à l'atteinte des résultats attribués à chaque secteur lors de l'évaluation du PSN de la période concernée.